

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Hope Town

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-13
RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES
BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Hope Town a adopté, à sa réunion du 6 mai 2026, le Règlement numéro 2026-13 Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Municipalité de Hope Town ;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'adopter un « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 2026-13 » ce, tel que décrit aux articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 21 mai 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Hope Town.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)


Sonia Aspirot
DG – Greffière-trésorière